



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 6627

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la diminution permanente, de jeux en jeux, d'olympiade en olympiade, de la place de la langue française. La langue française, dans laquelle fut pensée et rédigée la charte olympique, est la langue officielle des jeux olympiques modernes. Il apparaît qu'elle est sans cesse et volontairement diminuée, réduite, restreinte, comme si les jeux olympiques devenaient une compétition commerciale entre les grands États, compétition dans laquelle interfèrent des intérêts économiques, industriels et financiers. Selon différentes sources, la majorité des écrits, brochures pour les jeux olympiques d'hiver de Lillehammer seront rédigés en anglais et en allemand, soit très peu en français, et parfois avec des traductions inexactes ou incorrectes. Même si l'anglais a été déclarée deuxième langue officielle, le texte français, en cas de divergence, demeure celui qui fait foi. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour préserver la langue française comme langue officielle et réellement appliquée pour les jeux olympiques, auprès du Comité international olympique.

Texte de la réponse

C'est à Paris en 1896 que la tradition olympique a été restaurée, à l'initiative d'un Français, le baron Pierre de Coubertin. En raison de ce rôle fondateur, les olympiades de l'ère moderne accordent une place prééminente à la langue française. C'est ainsi que la charte olympique dispose, dans son article 18, que les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais. En cas de désaccord entre les textes français et anglais, le texte français fera autorité. L'article 68 du protocole portant règlement olympique précise, par ailleurs, que lorsqu'il est nécessaire de doubler les indications fournies en français c'est dans la langue du pays hôte que les traductions doivent être données. De ce fait, il est d'usage en particulier que les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux se déroulent en français (quitte à être traduites ensuite dans la langue du pays d'accueil), de même que les communications publiques, l'annonce des épreuves et la proclamation des résultats. Lors du 5^e sommet francophone, qui s'est tenu en 1993, les chefs d'État, de gouvernement et de délégation présents ont d'ailleurs tenu à réaffirmer ces principes dans une résolution commune et ont invité, lors du sommet de la francophonie, les comités olympiques nationaux à tout mettre en œuvre pour assurer le respect scrupuleux du statut de langue officielle du français. Le ministre de la jeunesse et des sports entend faire respecter les principes édictés par l'article 68 du protocole. Un courrier sera adressé au président du CIO ainsi qu'au président du CNOSF leur demandant avec insistance de veiller au respect de la place prééminente de la langue française dans la préparation, l'organisation et le déroulement des jeux de Lillehammer.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6627

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3412
Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4652